



Rapport DTM Avril 2021

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

372 266 Prs.



RAPATRIÉS

85 262 Prs.



PDIs RETOURNÉES

588 235 Prs.



SITES DE DEPLACEMENTS
ÉVALUÉS

129



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

Direction Nationale du Développement Social-DNDS



OIM
ONU MIGRATION



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



La Direction Nationale du Développement Social (DNDS) rappelle que la coordination de l'aide aux personnes déplacées internes et retournées relève de la responsabilité du Gouvernement et du principe de responsabilité sectorielle ou « cluster approach ». Il importe que les coordonnateurs de groupe sectoriel et leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Gouvernement sur le terrain chargés de la protection, l'assistance alimentaire, l'éducation, le WASH, la Santé, l'abris et de la coordination et gestion des sites..., dont le rôle est de mettre en œuvre les programmes du Gouvernement, afin que leurs stratégies, actions, initiatives et messages respectifs soient complémentaires.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les partenaires qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés » et ce à travers les différents projets ; et qui, nous n'en doutons point, ne manqueront pas d'apporter leur soutien à la recherche des solutions pour la réintégration durable des rapatriés, retournés et PDIs.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'enregistrement des rapatriés avec l'appui financier et technique de l'UNHCR.

Editeur : Direction Nationale du Développement Social - DNDS
Quartier du Fleuve
Avenue Moussa Traore
Bamako, Mali
B.P.174
Tél. : +223 20 22 27 43
Émail : cccmdnds@gmail.com
Site Web : www.dnds.ml

Editeur : Organisation internationale pour les migrations - OIM
Quartier Badalabougou
Rue Gamal Al Nasser, Porte 756
B.P.288
Bamako, Mali
Tél. : +223 20 22 76 97
+223 20 22 76 98
Émail : iombamako@iom.int
Site Web : mali.iom.int

© Avril 2021 Direction Nationale du Développement Social du Mali (DNDS)



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	I
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	4
PDIS RETOURNÉES	10
RAPATRIÉS	14
EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS	18
CONCLUSION	32
Annexe I : Situation des PDI par regions, cercles et communes à la date du 30 avril 2021 ...	vi
Annexe II : Méthodologie	xix



SIGLES ET ABREVIATIONS

CMP	Commission Mouvements de Populations
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DRDSES	Directions Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DTM	Displacement Tracking Matrix
FMP	Flow Monitoring Points (Points de suivi des mouvements de populations)
FRV	Formulaire de Rapatriement Volontaire
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Social
NINA	Numéro d'Identification Nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
POS	Procédure Opérationnelle Standard
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Hygiène et Assainissement)
















RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais), est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM), au gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la signature d'un protocole en novembre 2014 et de deux accords de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour la gestion et la coordination des sites de personnes déplacées internes et l'enregistrement des rapatriés ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations et de l'évaluation des besoins des populations déplacées et retournées.

La méthodologie et les outils utilisés par la DTM ont été élaborés par la Commission Mouvements de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages).

 <p>372 266 personnes déplacées internes (67 704 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.</p>	 <p>Evaluations multisectorielles réalisées dans 129 sites de PDIs dans les régions de Gao, Mopti, Ségou, Kayes et Tombouctou. Cet exercice a couvert 13 cercles et 30 communes à travers ces différentes régions.</p>
 <p>La population déplacée est composée de 55% de femmes.</p>	 <p>La population déplacée est composée de 45% d'hommes.</p>
 <p>63% de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.</p>	 <p>Les personnes de plus de 60 ans représentent 2% des déplacés</p>
 <p>588.235 PDIs retournées ont été identifiées entre septembre 2012 et avril 2021.</p>	 <p>85 262 rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés et enregistrés dans 110 communes du Mali. 152.804 réfugiés¹ maliens sont enregistrés dans les pays limitrophes</p>
 <p>Sur les 129 sites de déplacement évalués en avril 2021, dans 49 pour cent des sites, aucun des enfants PDI ne fréquentaient l'école au moment de l'évaluation.</p>	 <p>Les femmes déplacées ne se sentent pas en sécurité dans 16 % des lieux de déplacement évalués,</p>
 <p>Dans 46 % de sites évalués, la majorité des personnes déplacées internes sont dépourvus de document administratif d'identification.</p>	 <p>Un (1) Comité de Pilotage National des Sites de personnes déplacées internes et trois (3) comités de Pilotage Régional dans les régions de Gao, Mopti et le District de Bamako.</p>
 <p>Plus de trois quarts des besoins prioritaires exprimés par les personnes déplacées au niveau des sites évalués ont été l'assistance en nourriture (86%). D'autres besoins en abris (5%), articles non alimentaires (4%), services sanitaires (3%) et en eau potable (2%) ont été également indiqués.</p>	

¹ <https://data.unhcr.org/fr/countries/>



INTRODUCTION

Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2021, plusieurs attaques contre les populations civiles dans le Nord et dans le Centre du pays ont été notifiées. Dans le Centre, les violences intercommunautaires et des affrontements ont été signalés. Le caractère violent des conflits a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes.

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (Displacement Tracking Matrix) au Gouvernement par l'OIM, en novembre 2014 et la signature de deux accords de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour la gestion des sites PDI et l'enregistrement des rapatriés, ont permis au Gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées, ainsi que de mettre au jour leurs besoins et accès aux services de base. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- **Une Personne Déplacée Interne (PDI)** : est une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue².
- **Une personne déplacée retournée** : est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- **Une personne rapatriée** : le terme « rapatrié » désigne tout réfugié malien qui est volontairement retourné en République du Mali.
- **Une personne réfugiée** : Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.
- **Un site** : le terme Site est utilisé tout au long du texte pour s'appliquer à une variété de site qui inclut les sites planifiés, les sites auto-installés, les centres collectifs, les centres d'accueil et de transit.

² <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>





PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI_s)

PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

La population déplacée dans le pays a augmenté de 12 pour cent par rapport à décembre 2020 (rapport DTM de décembre 2020). Le nombre de PDI est en effet passé de 332 957 personnes (rapport DTM de décembre 2020) à **372 266** en avril 2021 soit une augmentation de 39 309 individus. Cette augmentation s'explique par l'aggravation des conditions sécuritaires dans les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kayes au cours des derniers mois, engendrant de plus en plus de déplacements.

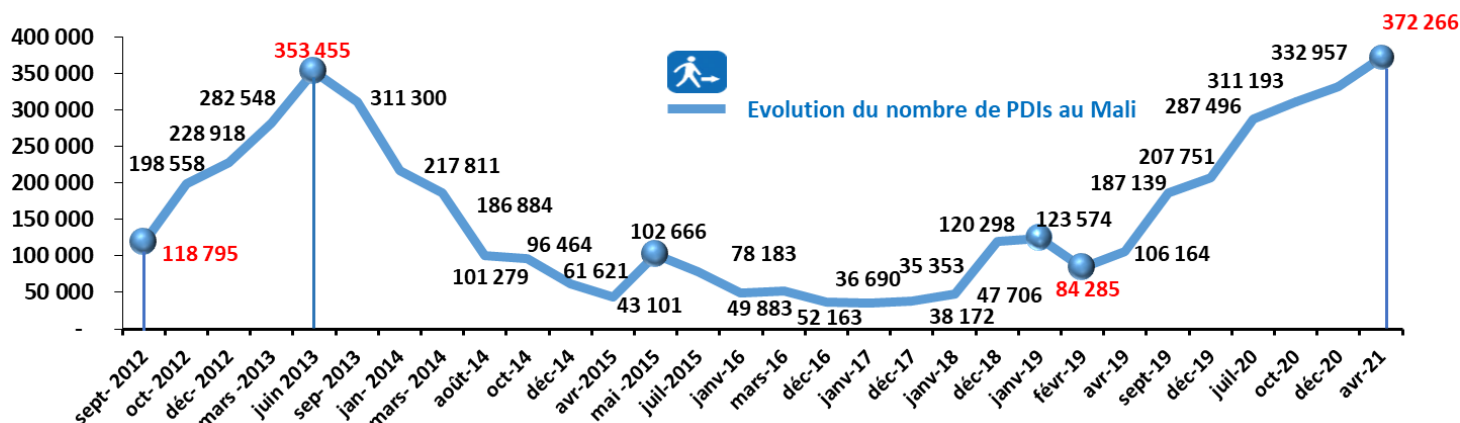
Tableau I : Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménage	Femme	Homme	Total Individus
Bamako	1 047	2 388	1 847	4 235
Gao	16 914	48 780	37 375	86 155
Kayes	498	1 510	1 166	2 676
Kidal	632	1 920	1 773	3 693
Koulikoro	628	1 925	1 305	3 230
Ménaka	3 459	10 993	8 923	19 916
Mopti	27 157	83 367	72 167	155 534
Ségou	6 470	21 075	13 400	34 475
Sikasso	829	3 410	2 423	5 833
Tombouctou	10 070	31 002	25 517	56 519
Total	67 704	206 370	165 896	372 266

Les régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Ségou et Ménaka abritent le plus grand nombre de PDI. Ce nombre est dû aux incidents répétitifs qui ont affecté les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kayes et Ségou entre 2018 et le premier trimestre 2021.



Graphique I : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à avril 2021



L'augmentation du nombre de PDIs entre 2012 et 2013 s'explique par le conflit et les violences qui étaient en cours dans les régions Nord pendant cette période. Le nombre de personnes déplacées a franchi, pour la première fois, la barre des 350.000 individus en juin 2013. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à cette date par rapport aux mois précédents s'explique par l'extension des opérations d'enregistrement aux trois régions Nord (Gao, Tombouctou et Kidal). A partir de 2013 avec la pacification progressive des régions nord, nous avons assisté à une tendance à la baisse du nombre de PDIs pour atteindre 38 172 individus en décembre 2017.

Les années 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par la recrudescence des violences dans les régions du Centre et du Nord. Suite à ces violences nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDIs. De 38 172 PDIs identifiées en décembre 2017, le nombre de personnes déplacées internes dans le pays est estimé désormais à **372 226** individus. Ainsi du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2021, une augmentation de 334 054 personnes déplacées internes a été constatée, suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays.

Démographie

Profil démographique des PDI

Tableau II : Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

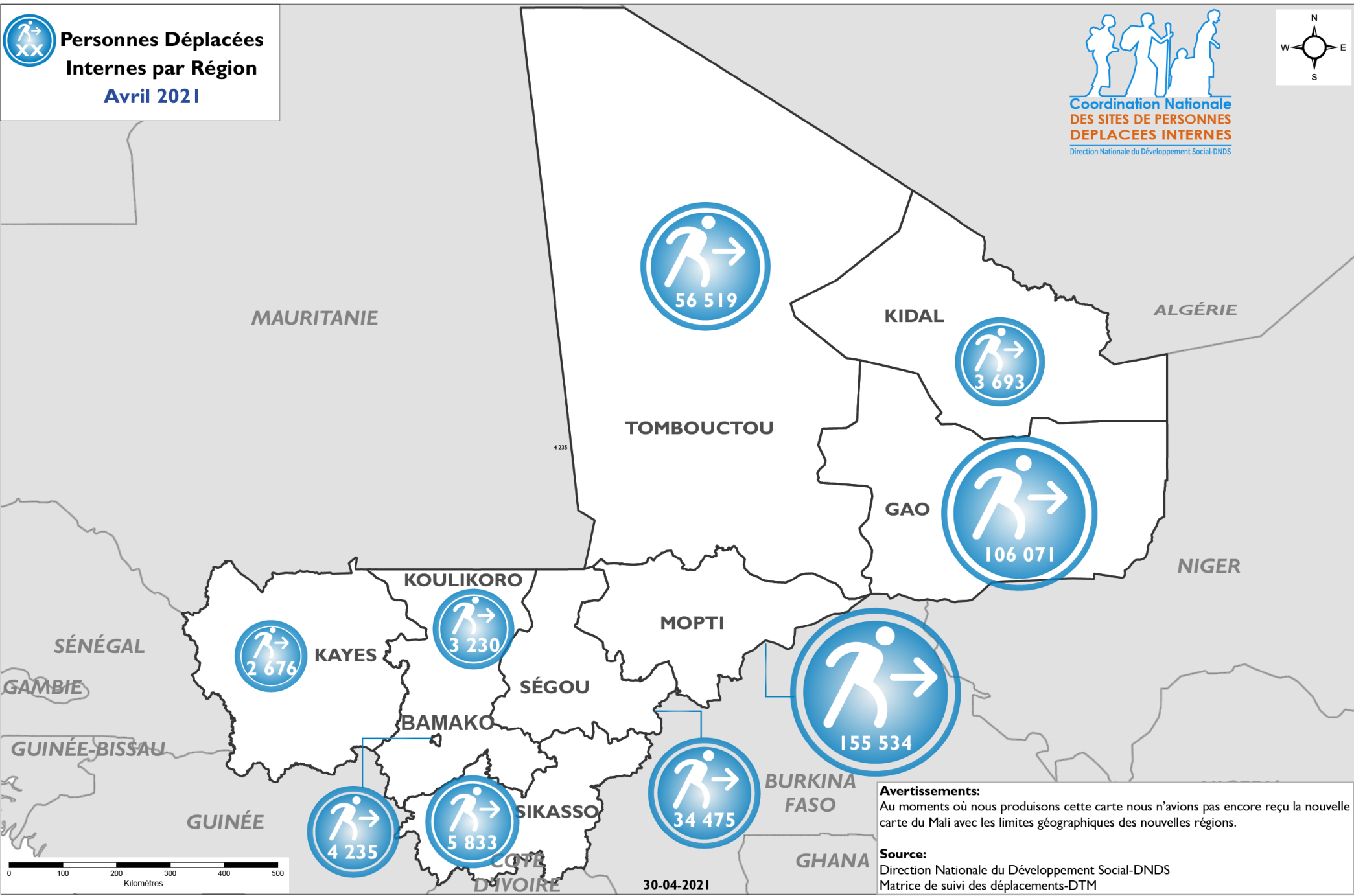
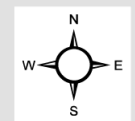
Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
125 351	108 818	234 169	76 545	53 887	130 432	4 474	3 191	7 665	372 266
34%	29%	63%	20%	15%	35%	1%	1%	2%	100%

La population déplacée est constituée de 55 pour cent de femmes et 45 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 63% des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représente 35% de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent 2%.





Personnes Déplacées Internes par Région
Avril 2021



Avertissements:
Au moments où nous produisons cette carte nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions.

Source:
Direction Nationale du Développement Social-DNDS
Matrice de suivi des déplacements-DTM

30-04-2021



PDIS RETOURNEES

PDIS RETOURNÉES

Tableau III : Nombre Cumulé de PDI's retournées par région de juillet 2013 au 30 avril 2021

Région	Ménage	Femme	Homme	Individus
Kayes	41	125	106	231
Mopti	9457	25284	20627	45 911
Segou	1136	3734	3213	6 947
Gao	32 286	86 457	69 965	156 422
Menaka	17 240	38 897	32 026	70 923
Kidal	547	1201	983	2 184
Tombouctou	67 904	167 661	137 956	305 617
TOTAL	128 611	323 359	264 876	588 235

D'après les évaluations menées en avril 2021, le nombre de PDI's retournées est estimé à **588 235** individus. Le nombre de retournés au Mali est passé de 582 079 en décembre 2020 à 588 235 individus en avril 2021, soit une augmentation de **6 156** individus.

Les PDI's retournées dépendent fortement de l'assistance. Ils ont vécu sous cette forme d'assistance pendant leur séjour en déplacement. Ils ne doivent pas compter sur cela durant toute leur vie. Pour ce faire, les partenaires au développement devaient développer d'autres secteurs d'activités dans l'objectif d'offrir de l'emploi à une partie de la main d'œuvre agricole vers de nouvelles activités autres que l'agriculture. Par rapport à l'élevage, vu que les espaces à vocation pastorale sont abondants, l'élevage d'animaux de petites tailles comme les volailles, les caprins/ovins est possible et rentable dans divers localités du pays



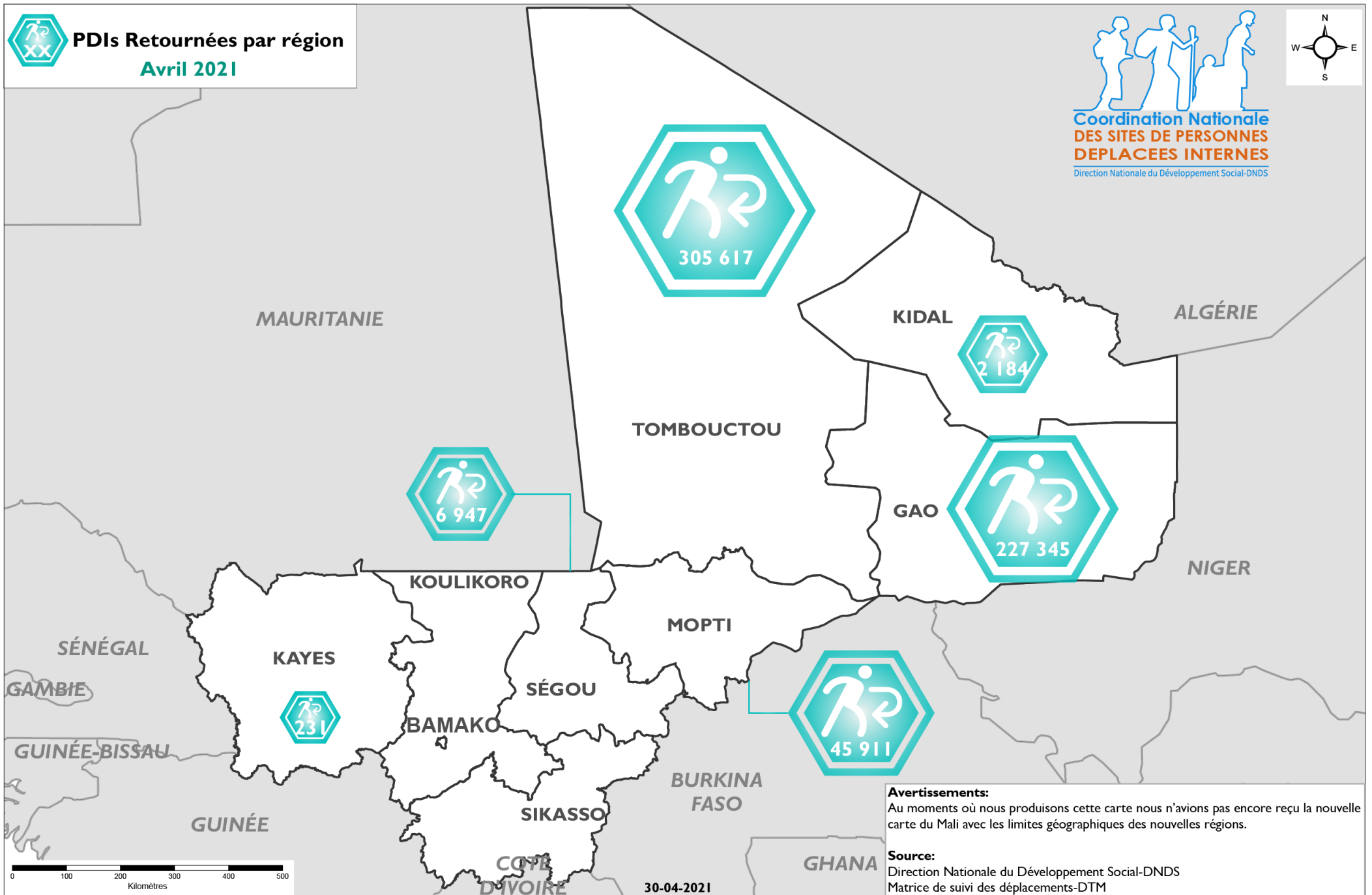
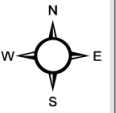


PDIs Retournées par région
Avril 2021



**Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES**

Direction Nationale du Développement Social-DNDS



Avertissements:

Au moments où nous produisons cette carte nous n'avions pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions.

Source:

Direction Nationale du Développement Social-DNDS
Matrice de suivi des déplacements-DTM

30-04-2021



RAPATRIES

RAPATRIÉS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés soutient les autorités maliennes à travers la DNDS dans l'identification et l'opérationnalisation de 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et le District de Bamako.

A noter que l'enregistrement des rapatriés se fait par la DNDS en coordination avec l'UNHCR, l'OMS et les Directions régionales de la Santé, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Tableau IV : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 30 avril 2021

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie	Total général
Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	392			42	17				583
Gao	2 380	12 857			94	7 323	1		1	22 656
Kidal	1 997	48			8					2 053
Koulikoro	65	122			27	1				215
Ménaka	287	19			9	16 024				16 339
Mopti		3 771			728	4				4 503
Ségou		142	1		1 070	41				1 254
Tombouctou	2 998	15 674		2	18 599	380		6		37 659
Grand Total	7 859	33 025	1	2	20 577	23 790	1	6	1	85 262

Le tableau ci-dessous nous indique qu'au 30 avril, **85 262** rapatriés ont été enregistrés soit une augmentation de **613** par rapport à décembre 2020 (84 649 individus, Rapport DTM de décembre 2020).

Tableau V : Répartition par tranches d'âges et par sexe des rapatriés au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
19 729	20 047	39 776	21 956	18 202	40 158	2 494	2 834	5 328	85 262
23%	24%	47%	26%	21%	47%	3%	3%	6%	100%

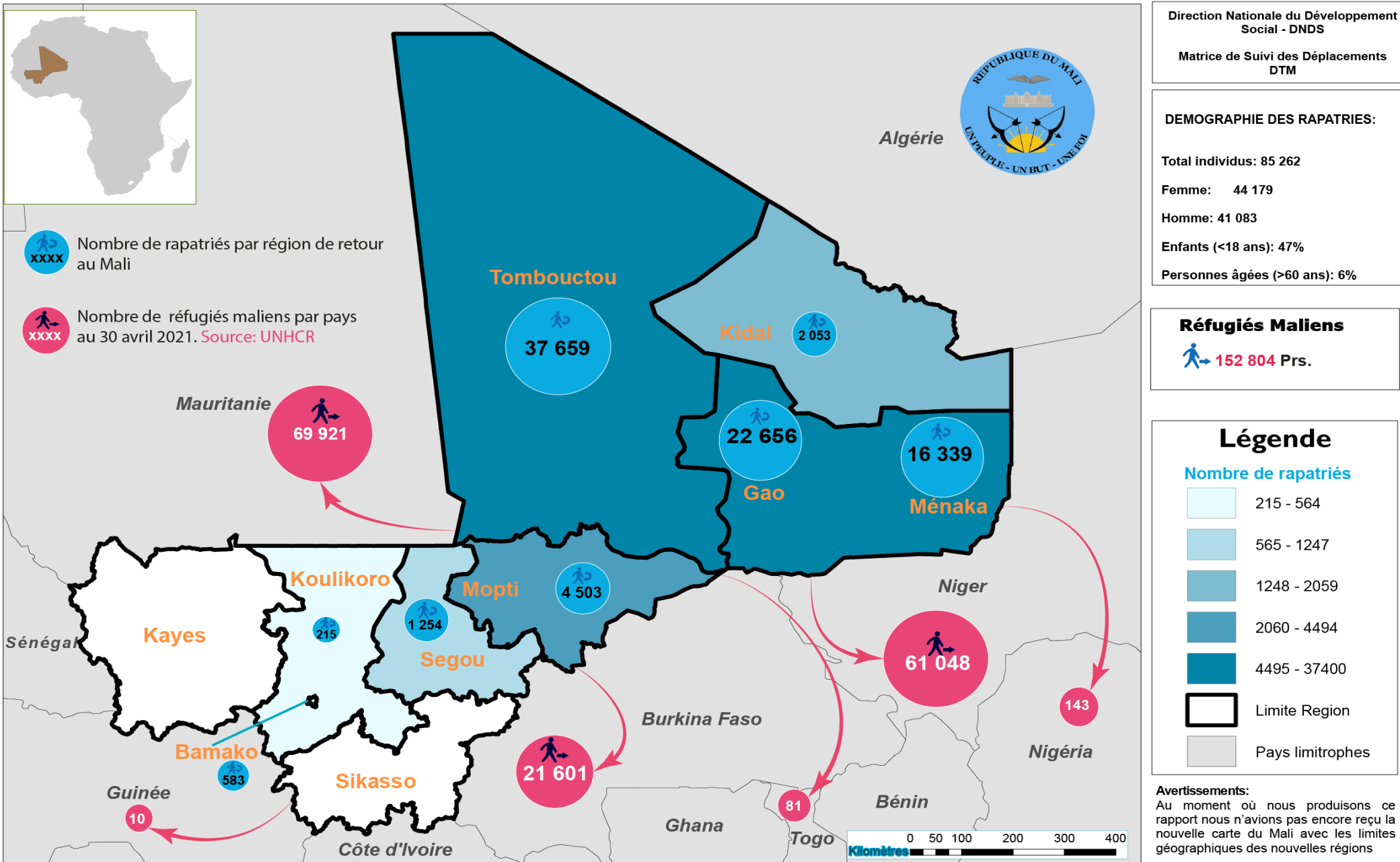
Graphique 2 : Répartition des Rapatriés par sexe au 30 avril 2021



La population rapatriée est constituée de 52 pour cent de femmes et 48 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 47 pour cent des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 47 pour cent et les personnes âgées représentent 6 pour cent de la population rapatriée.



DNDS - Situation des rapatriés et réfugiés maliens dans les pays limitrophes en avril 2021





EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

Information générale

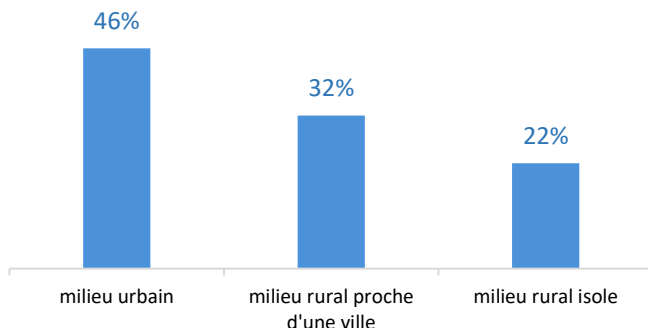
Au mois d'avril, une opération DTM a permis de couvrir 129 sites de déplacement répartis dans les régions de Ségou, Mopti, Gao, Kayes et Tombouctou. Cet exercice a couvert 13 cercles et 30 communes à travers ces différentes régions abritant des personnes déplacées.

Tableau VI : Situation des sites évalués par région

Régions	# Sites
SÉGOU	66
MOPTI	46
GAO	14
KAYES	2
TOMBOUCTOU	1
Total	129

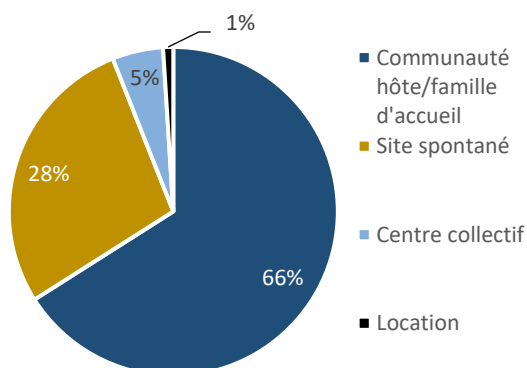
La majorité des lieux de déplacement évalués (78%) était localisé en milieu urbain ou en milieu rural proche d'une ville. Près d'un quart (22%) des sites évalués était localisé en milieu rural isolé, situés principalement dans les cercles de Niono, Tominian, Gao, Macina, Ségou et Kita.

Graphique 3 : Environnement du lieu de déplacement



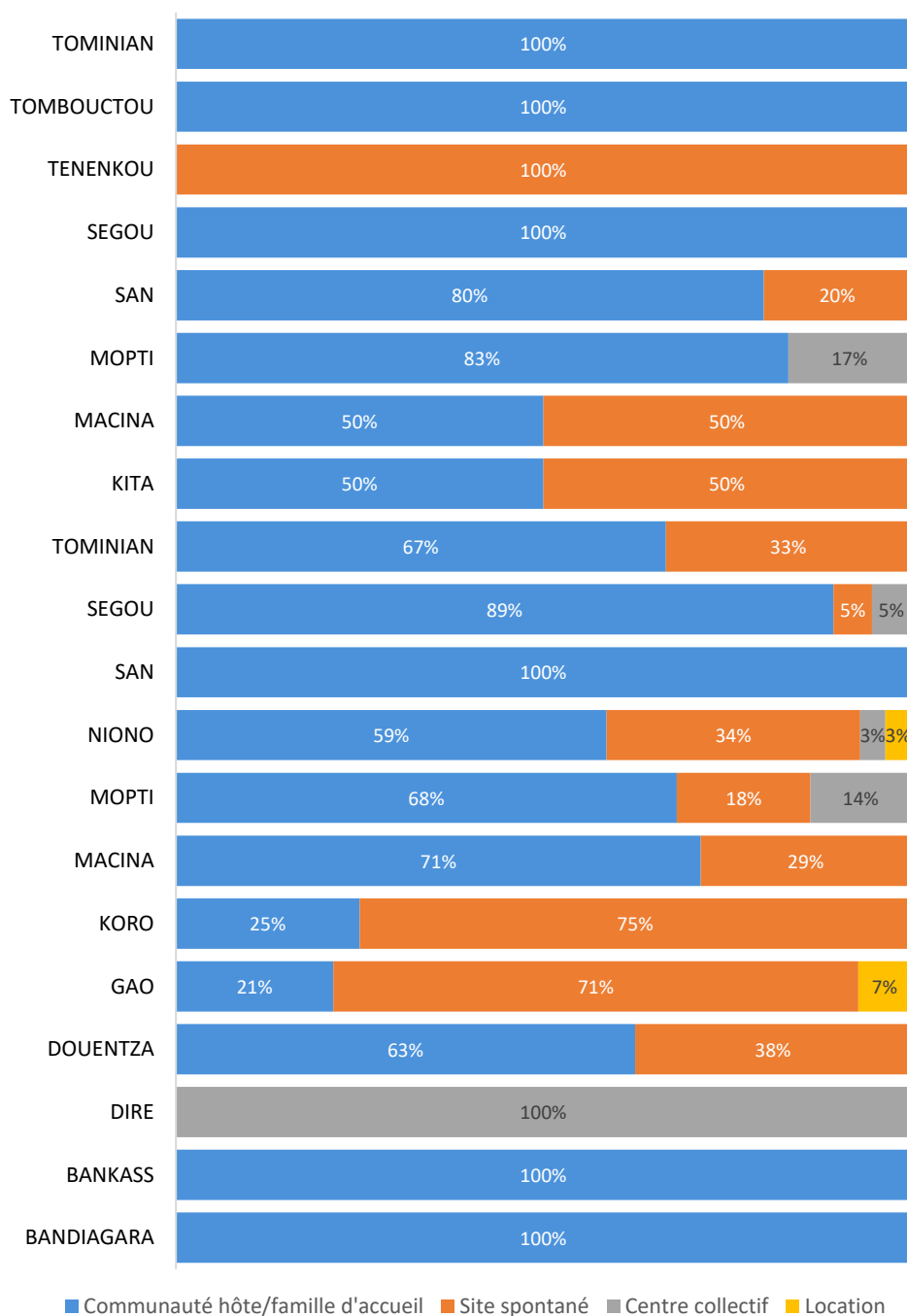
La majorité des lieux de déplacement évalués (46%) était localisée en milieu urbain ou en milieu rural proche d'une ville (32%). Une part non négligeable (22%) était localisée en milieu rural très isolé.

Graphique 4 : Type de Lieu de déplacement

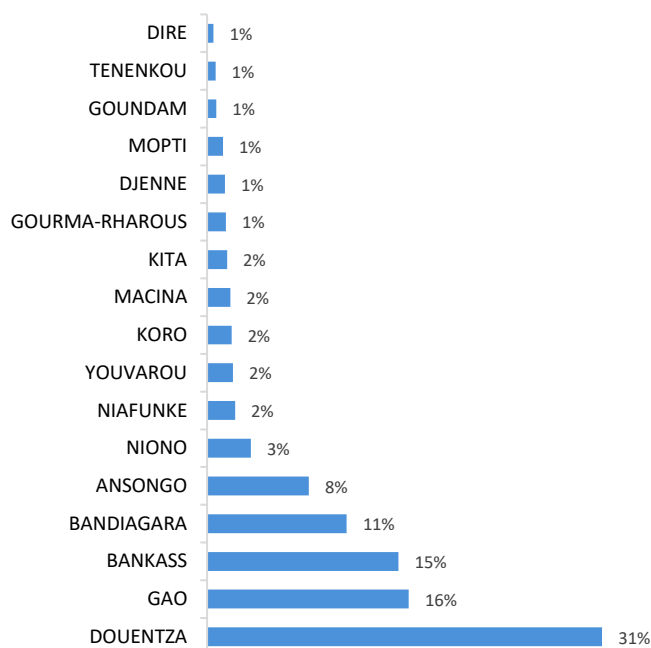


Dans plus de la moitié des lieux de déplacement évalués (66%), les PDI vivaient principalement dans les familles d'accueil, contre plus d'un quart (28%) qui vivaient dans des sites spontanés et dans des centres collectifs (5%).

Graphique 5 : Type de lieu de déplacement par Cercle



Graphique 6 : Principaux cercles (zones) d'origine des PDI



La majorité des PDI localisées au niveau des 129 sites de déplacement évalués en avril 2021, proviennent principalement des cercles de Douentza (31%), Gao (16%), Bankass (15%), Bandiagara et Ansongo (8%).

La plupart des PDI localisées dans le cercle de Douentza, proviennent des localités du même cercle (Douentza 99%), et de Koro (1%).

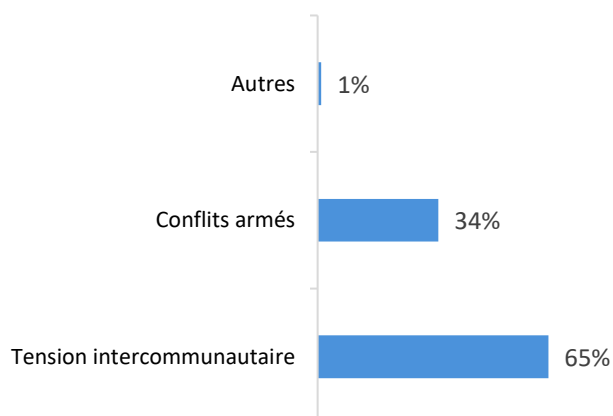
En ce qui concerne le cercle de Gao, au niveau 58 pour cent des sites évalués, la majorité des PDI viennent des localités du même cercle (Gao). Le reste des PDI provenaient des cercles d'Ansongo (29%), de Douentza (8%) et de Gourma-Rharous (5%).

Dans cercle de Mopti, la majorité des PDI vivant dans les sites évalués en avril 2021,

venait principalement des localités situées dans les cercles de Bankass (62%), Bandiagara (29%) et Mopti (6%).

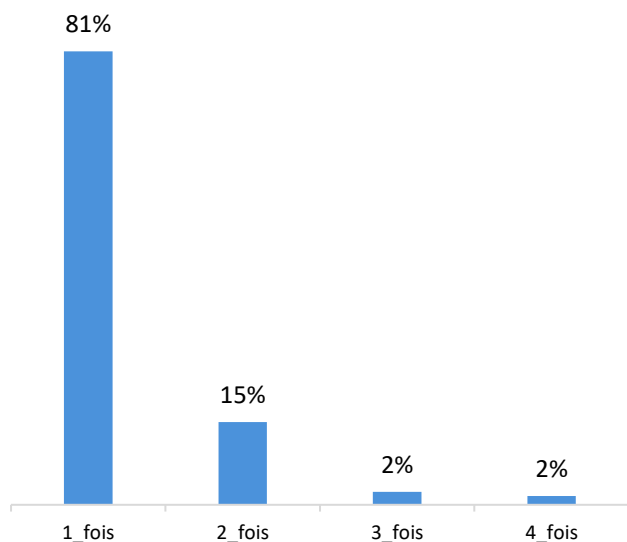
Enfin, au niveau 20 pour cent des sites de PDI localisés dans le cercle de Niono, la majorité des PDI ont quitté des localités du cercle de Niafouké. Le reste a quitté des localités du cercle de Youwarou (19%), Macina (16%), Niono (11%) et Bandiagara (9%).

Graphique 7 : Raisons de déplacement



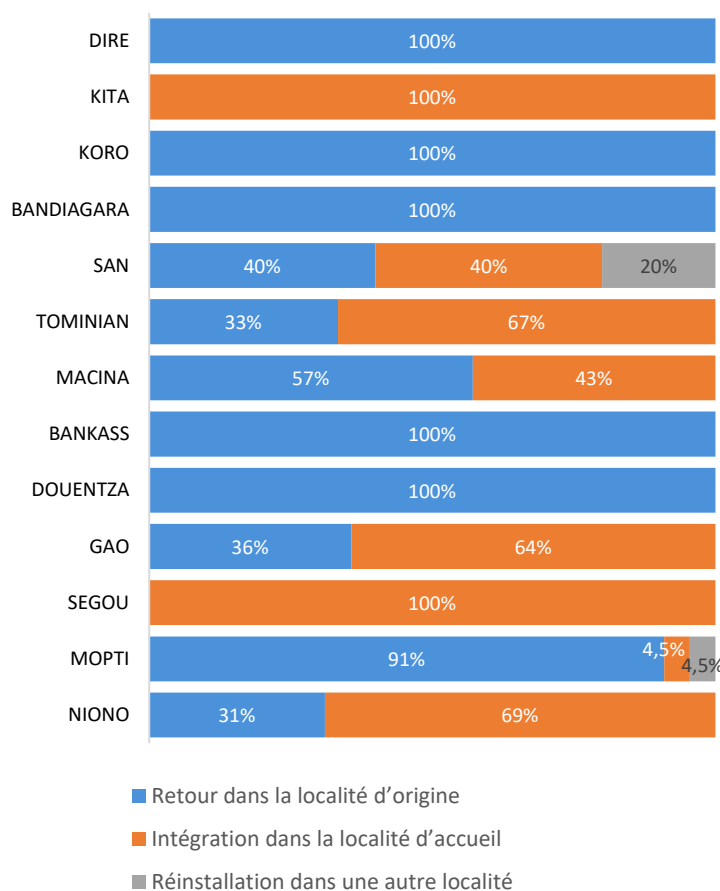
Les résultats de l'évaluation montrent que les tensions intercommunautaire (65%) étaient la principale raison de déplacement de la majorité des PDI. Ensuite, les conflits armés (34%) étaient le deuxième facteur déterminant de départ de la majorité des PDI.

Graphique 8 : Fréquence de déplacement



Sur l'ensemble des sites évalués en avril 2021, dans plus de trois quarts des lieux de déplacement (81%), la majorité des PDI se sont déplacées au moins plus d'une fois avant d'arriver sur le lieu de déplacement actuel. Les sites évalués avec la majorité des PDI déplacées plus de deux fois se trouvaient principalement dans les localités du cercle de Mopti (32%), Niono (21%) et Douentza (21%). Cependant, les sites évalués avec des PDI déplacées plus de 3 fois sont localisés dans les localités des cercles de San (33%), Mopti (33%) et Douentza (33%). Quant aux personnes déplacées plus de 4 fois ont été toutes observées dans les localités du cercle de Gao uniquement.

Graphique 9 : Intention de retour



En ce qui concerne la perception sur l'intention de retour des personnes déplacées, les résultats ont montré que dans 52 pour cent des lieux de déplacement, les PDI ont l'intention de retourner vers leurs zones d'origines. Cependant, dans 47 pour cent des lieux de déplacement, les personnes déplacées ont une intention de s'intégrer dans leur localité de déplacement.

L'intention d'intégration des PDI dans leur lieu de déplacement actuel, concernent plus les personnes déplacées dans les cercles de Niono (33%), Ségou (32%), Gao (15%) et Tominian (7%).

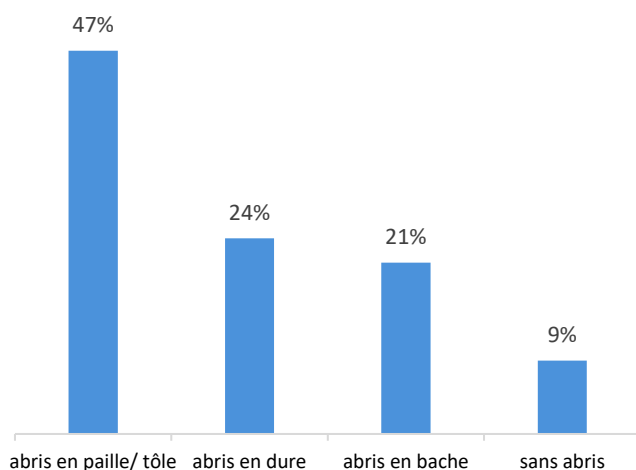
En ce qui concerne l'intention de retourner vers la localité d'origine, elle a été principalement mentionnée par les personnes déplacées dans les localités situées au niveau des cercles de Mopti (30%), Niono (13%), Douentza (12%) et Bankass (10%).





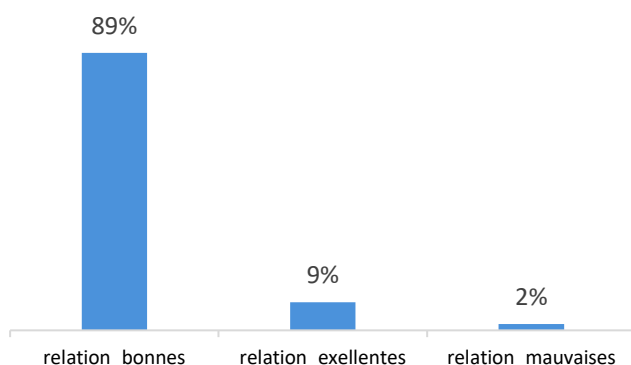
ABRIS ET LIEUX D'HABITATION

Graphique 10 : Proportion des ménages PDI par types d'abris



Les types d'abris où vivaient les PDI se situent majoritairement au niveau des familles d'accueil (48%) ou dans des terrains vagues (31%). Contre 21 pour cent qui logeaient respectivement dans les centres collectifs, en location, bâtiment administratif, écoles, etc.

Graphique 11 : relations entre PDI et communauté hôte



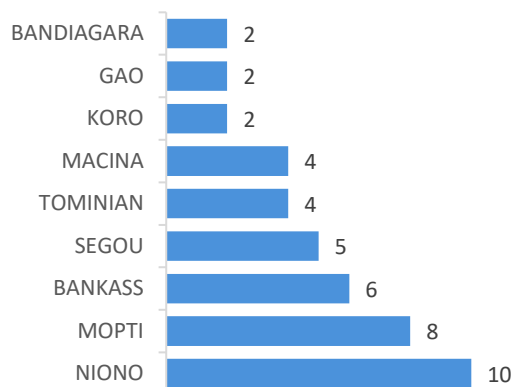
Au niveau de 89 pour cent des lieux de déplacement évalués, les informateurs clés ont eu la perception que les relations entre les PDI et la communauté hôte étaient bonnes, contre deux pour cent au niveau de quelques sites où les relations étaient jugées mauvaises, notamment dans les cercles de Koro et Niono.





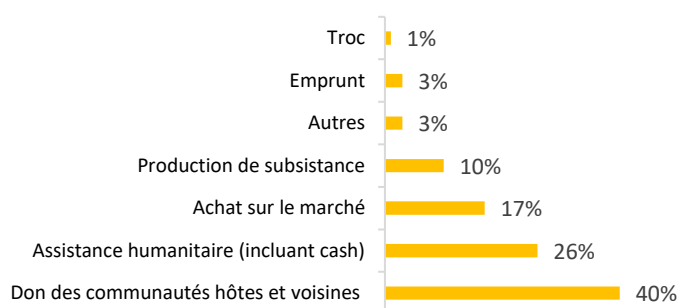
MOYENS DE SUBSISTANCE/ASSISTANCE EXISTANT DANS LES SITES DE DEPLACEMENT

Graphique 12 : Principaux cercles avec des sites ne recevant aucune assistance



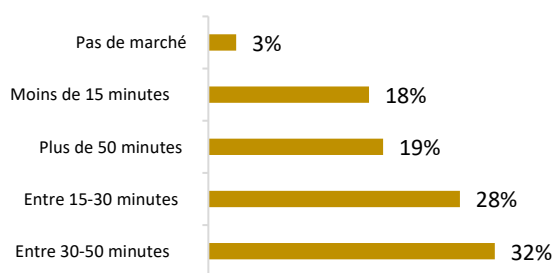
Les résultats de l'opération ont montré que 33 pour cent (dont 43 sites sur 129) des lieux de déplacement évalués n'ont reçu aucune assistance durant ces derniers mois. Les sites situés principalement dans les cercles de Niono (10 sites), Mopti (8 sites) et Bankass (6 sites) sont les plus concernés par cette absence totale d'assistances des personnes déplacées dans le besoin.

Graphique 13 : Principales sources actuelles de nourritures des PDI



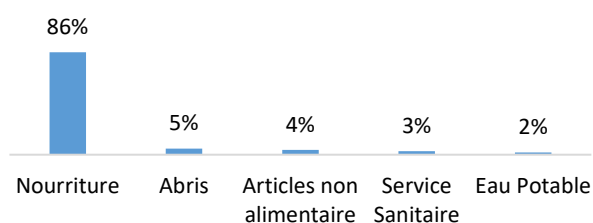
Les dons venant des communautés hôtes et les assistances humanitaires ont été les principales réponses données sur l'ensemble des sources de nourritures (40%) que les personnes déplacées utilisaient au moment de l'évaluation.

Graphique 14 : Distance du site par rapport au marché le plus proche



Sur l'ensemble des 129 lieux de déplacement évalués en avril, les PDI localisées dans 25 des sites sont obligées de marcher une distance estimée à plus de 50 minutes à pied, pour accéder au marché le plus proche de leur site de déplacement. En tenant en compte des aspects sécuritaires, les cercles les plus concernés par cette problématique sont respectivement : Ségou (20%), Mopti (20%), Gao (16%), Tominian (12%), Macina (12), San (8%), Niono (8%) et Bandiagara (4%).

Graphique 15 : Besoins prioritaires exprimés par les populations déplacées dans le site



Plus de trois quarts des besoins prioritaires exprimés par les personnes déplacées au niveau des sites évalués ont été l'assistance en nourriture (86%). Des besoins en abris (5%), articles non alimentaires (4%), services sanitaires (3%) et en eau potable (2%) ont été également évoqués lors de l'évaluation par les

personnes déplacées.





Les résultats de l'opération d'avril ont montré que dans 16 pour cent des sites évalués, les femmes déplacées ne se sentent pas en sécurité dans le lieu de déplacement. Les violences physiques (67%), ont été les principales raisons évoquées. D'autres raisons comme, l'état de l'abris situé dans un terrain vague qui est vecteur permanent d'insécurité, le fait d'être chef de ménage et sans abri généralement, et la présence de chasseurs patrouilleurs, ont été également soulignées comme entre autres raisons. Lors de cette évaluation, ces problèmes d'insécurité des femmes ont été identifiés majoritairement au niveau des lieux de déplacement situés dans les cercles de Mopti (43%), Niono (38%), Bandiagara (10%), San (5%) et Gao (5%).

L'évaluation de la situation sécuritaire des enfants déplacés dans les lieux de déplacement a montré qu'au niveau de 10 pour cent des sites évalués, les enfants PDI ne se sentent pas en sécurité. Cette problématique liée à l'insécurité des enfants a été identifiée particulièrement dans les cercles de Niono (50%) et Mopti (50%). Les mêmes raisons évoquées dans la protection des femmes ont été également répertoriées pour le cas des enfants. L'assurances et le suivi des cas de protection doivent être renforcés au niveau de ces différents cercles cités.

En ce qui concerne les problèmes liés à la documentation des personnes déplacées, l'analyse montre qu'au niveau de 46 pour cent de sites évalués, la majorité des personnes sont dépourvues de document administratif d'identification. Les sites de déplacement les plus concernés par cette problématique liée à la documentation se trouvent principalement dans les cercles de Niono (22%), Ségou (19%), Mopti (15%), Tominian (10%), San (8%), Gao (7%), Douentza (7%), Kita (3%), Bandiagara (3%), Koro (2%), Bankass (2%) et Macina (2%). Le manque de connaissance sur l'importance liée à la documentation et les bureaux d'émission de ces documents ont été les principales raisons évoquées par les déplacés.



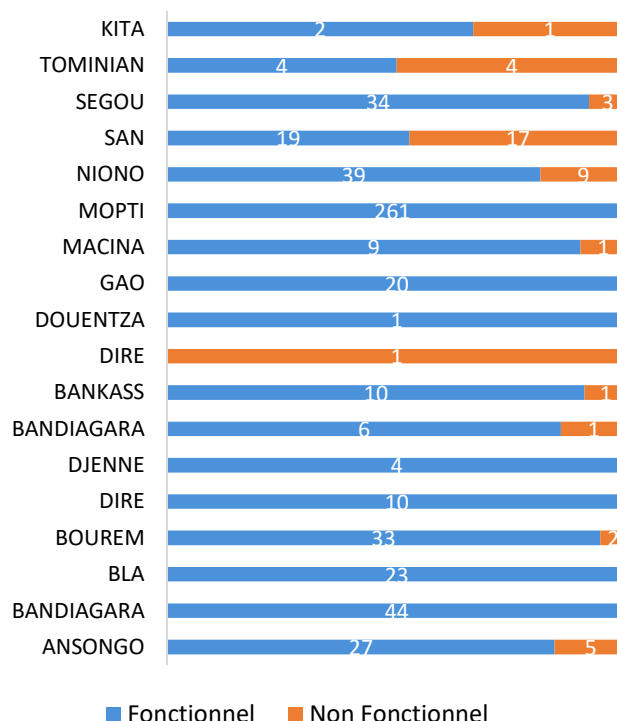


EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (WASH)

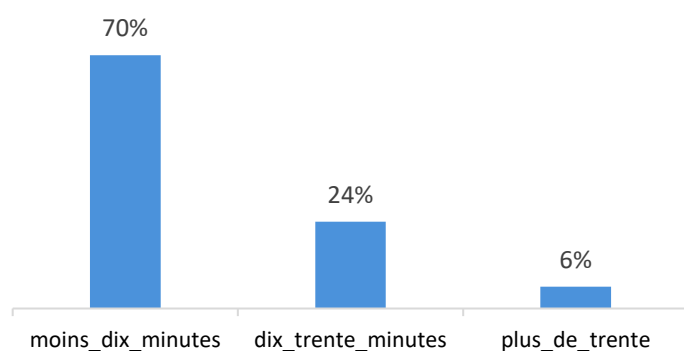
Graphique 16 : Types de sources d'eau dans les sites

Au cours du mois avril 2021, l'opération DTM a permis d'évaluer la situation en eau, hygiène et assainissement des 129 lieux de déplacement. Les problèmes d'accès à l'eau des PDI ont été plus observés respectivement au niveau des sites situés dans les cercles de San, Niono, Mopti, Ansongo, Tominian, Ségou et Bourem.

Les principales sources d'eau exploitées ci-dessous sont les forages à pompe manuel, l'eau de surface et les puits améliorés.



Graphique 17 : Temps de marche parcouru à pied pour accéder à la source d'eau la plus proche

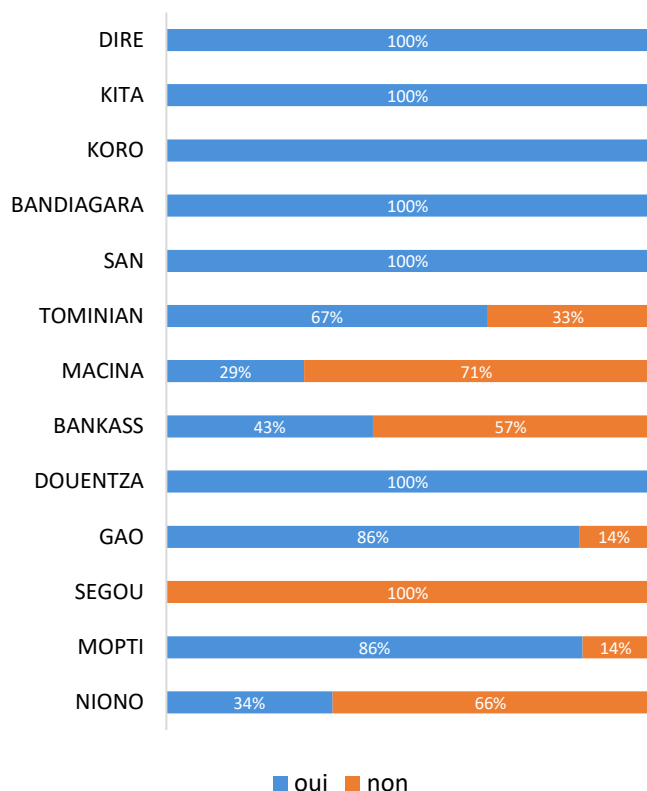


Les résultats de l'évaluation ont montré que sur les 129 sites évalués, dans 6 pour cent des sites (soit 8 sites), les personnes déplacées sont obligées de faire une distance estimée de plus de 30 minutes de marche à pieds pour accéder à la source d'eau la plus proche du lieu de déplacement, contre 24 pour cent des sites où la distance à pied est estimée entre 10 et 30 minutes de marche.

Ce problème de distance d'accès à la source d'eau a été identifié principalement dans les cercles de Niono (22%), Mopti (17%), Ségou (15%), Gao (11%), Douentza (6%), Bankass (5%), Macina (5%), Tominian (5%), San (4%), Bandiagara (4%) et Koro (3%). Généralement, le problème lié à la distance entre le lieu de déplacement et le point d'eau le plus proche peut être une autre source d'insécurité et de vulnérabilité pour les personnes déplacées, particulièrement les femmes et les mineurs.

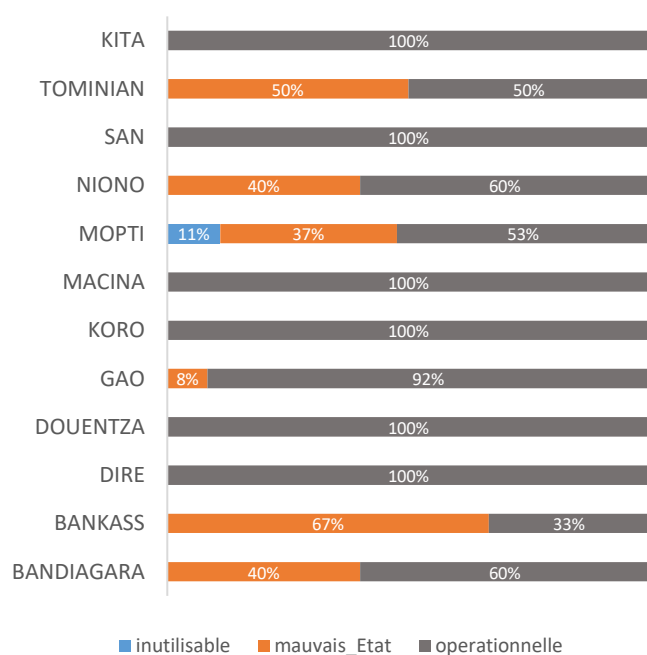


Graphique 18 : latrines disponibles dans les sites de déplacement



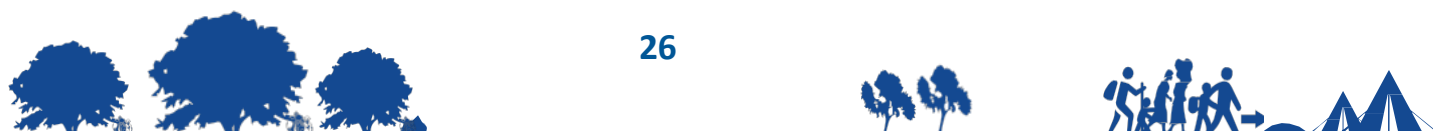
En ce qui concerne la situation des latrines sur les lieux de déplacement, les analyses ont montré que 42 pour des sites de déplacement n'en disposaient pas sur place. Les localités des lieux de déplacement sans latrines sur site se trouvent principalement dans les cercles de Ségou, Macina, Bankass, Niono et Tominian.

Graphique 19 : Etat des latrines disponibles dans les sites de déplacement par cercle



Parmi les 58 pour cent des sites disposant de latrines sur place, 24 pour cent des sites avaient des latrines en mauvais état et 3 pour cent dans un état inutilisable. Les cercles les plus concernés par cette problématique de latrines en mauvais états dans les sites de déplacement sont notamment **Mopti, Niono, Tominian, Bankass, Bandiagara et Gao.**

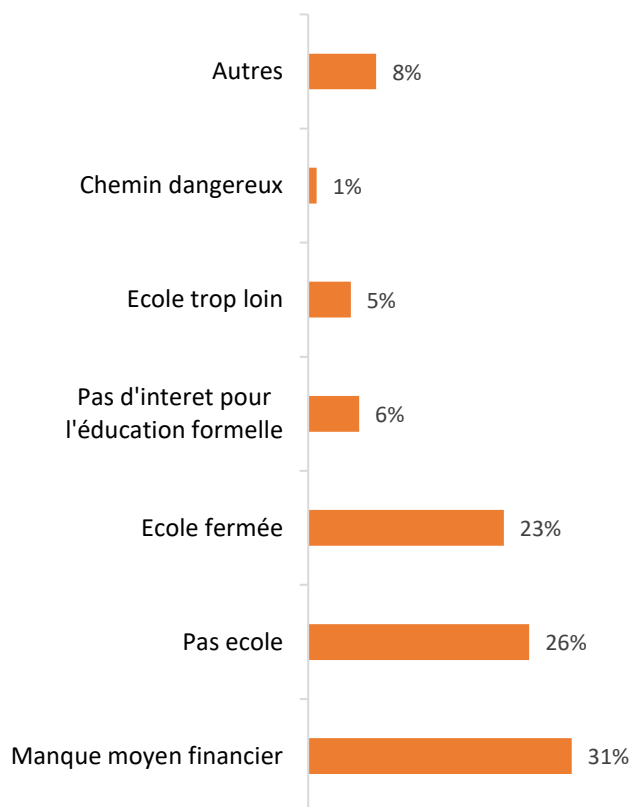
Les efforts de réhabilitation et de construction de latrines fonctionnelles dans les sites de déplacement doivent être renforcés par les acteurs dans les cercles.





EDUCATION

Graphique 20 : Raisons de la non fréquentation des écoles



Sur les 129 sites de déplacement évalués en avril 2021, dans 49 pour cent des sites, aucun des enfants PDI ne fréquentaient l'école au moment de l'évaluation.

Le manque de moyens financiers, la fermeture ou l'inexistence d'écoles sur place et dans les environs du site de déplacement, les écoles trop loin constituaient les principales raisons évoquées au niveau des différents sites évalués ou les enfants déplacés ne fréquentent pas l'école.

Les cercles les plus touchés par cette problématique liée à l'éducation des enfants déplacés sont principalement localisés au niveau des sites dans les cercles de Niono (33%), Ségou (27%), Gao (11%), Tominian (8%) et Mopti (8%).

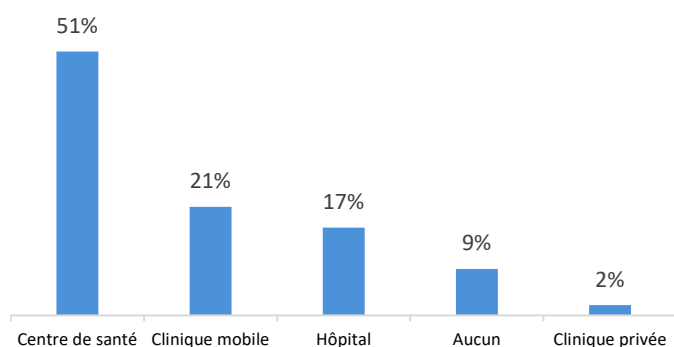




SANTE

Les résultats de l'évaluation ont montré que sur le plan sanitaire, au niveau de 14 sites, aucun service médical fonctionnel n'est disponible. Ces sites se trouvent respectivement dans les cercles de **Niono** (43%), **Tominian** (21%), **Macina** (14%), **San** (7%), **Gao** (7%) et **Mopti** (7%).

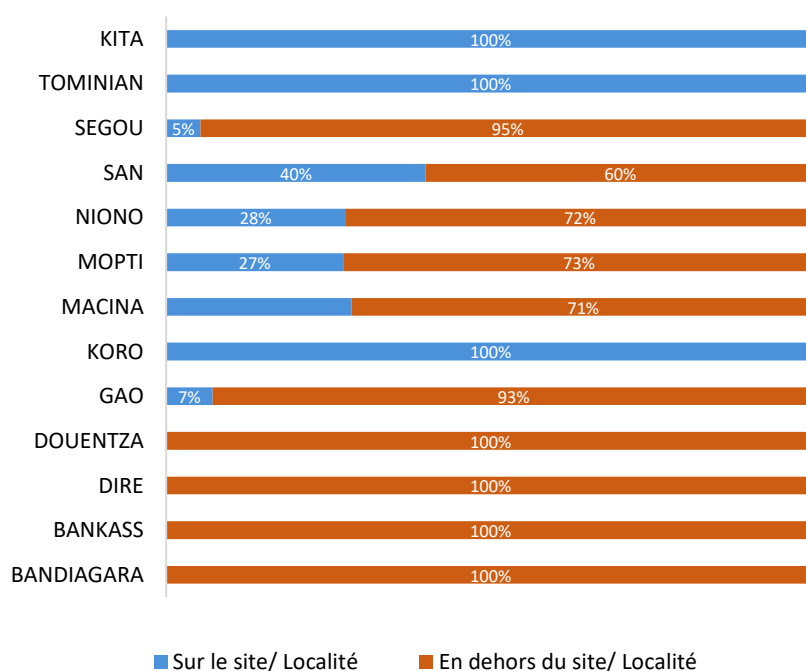
Graphique 21 : Types de services médicaux fonctionnels disponibles



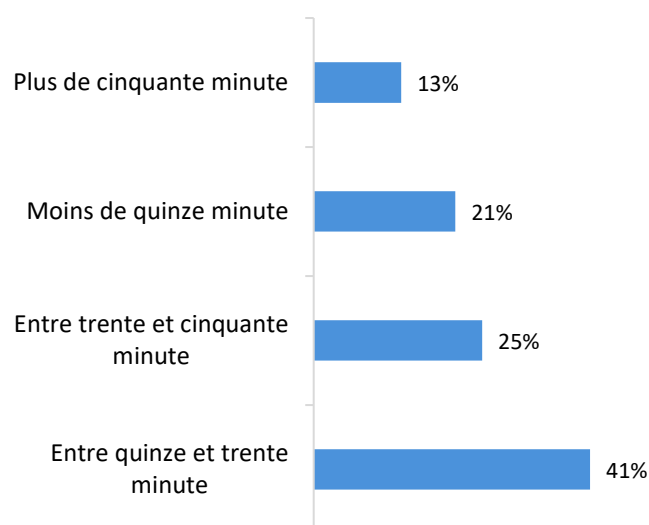
Sur les 129 lieux de déplacement évalués en avril, seuls 32 sites disposaient au moins d'un service médical disponible sur place ; Contre 97 sites, soit 75 pour cent du total, où les services médicaux de santé se situaient en dehors du lieu de déplacement. Parmi les 97 lieux de déplacement avec un potentiel service médical fonctionnel et disponible en dehors du site, les

personnes déplacées localisées dans 32 sites, devaient marcher à pied au minimum entre 30 et 50 minutes pour accéder aux services médicaux le plus proche du site de déplacement. Également, dans 17 sites évalués soit 13 pour cent du total, les personnes déplacées devront faire plus de 50 minutes de marche à pied pour accéder à un service médical disponible.

Graphique 22 : Disponibilités services médicaux par cercle



Graphique 23 : Distances parcourues par les PDI pour accéder aux services médicaux disponibles le plus proche



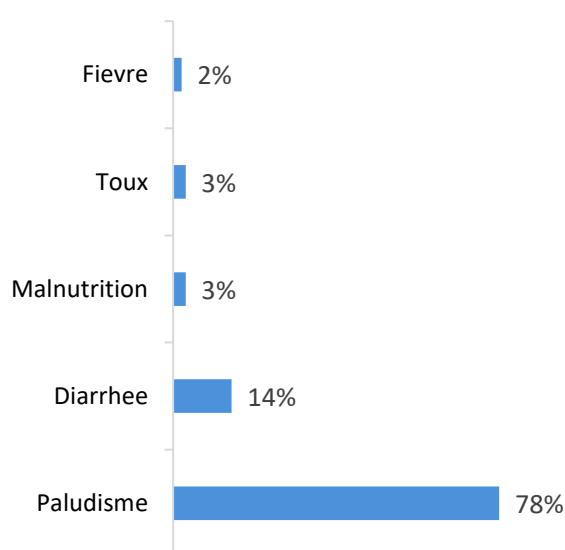
Les résultats de l'analyse ont montré que les sites situés dans les cercles de Ségou, Mopti, Douentza, San, Bandiagara, Koro, Gao Bankass, Niono et Macina ont été les plus concernés par cette problématique liée à l'accès aux services médicaux. Ceci constitue un grand risque sur les populations déplacées en cette période de crise sanitaire et de l'approche de l'hivernage.

Lors de l'opération DTM en avril, il a été évalué la fréquence d'utilisation des services médicaux disponibles dans les lieux de déplacement. Il a été jugé très faible et moyenne dans respectivement 14 pour cent et 88 pour cent des sites évalués.

En ce qui concerne la prise en compte de la majorité des enfants déplacés dans les différentes campagnes ou autres programmes de vaccination, dans 19 sites déplacement, il a été affirmé que ces enfants ne sont pas pris en compte. Ceci a été évoqué principalement dans des sites situés dans les cercles de Gao, Niono, Macina et Mopti.

De même, au niveau de 15 lieux de déplacement situés principalement dans les cercles de Niono, Mopti et Macina, la majorité des femmes déplacées dans ces sites n'accouchent pas au niveau des services de santé.

Graphique 24 : Maladies les plus fréquentes dans les sites



Le paludisme (78%) et la diarrhée (14%) ont été énumérés comme étant les maladies les plus répandues dans les sites de déplacement évalués.





CONCLUSION

CONCLUSION

Globalement, au niveau national, l'analyse des données a révélé que sur les 129 sites de déplacement évalués en avril 2021, dans 49 pour cent des sites, aucun des enfants PDI ne fréquentaient l'école au moment de l'évaluation. Le manque de moyens financiers, la fermeture ou l'inexistence d'écoles sur place et dans les environs du site de déplacement, les écoles trop loin constituaient les principales raisons évoquées au niveau des différents sites évalués ou les enfants déplacés ne fréquentent pas l'école. Les cercles les plus touchés par cette problématique liée à l'éducation des enfants déplacés sont principalement localisés au niveau des sites dans les cercles Niono (33%), Ségou (27%), Gao (11%), Tominian (8%) et Mopti (8%).

Les résultats de l'opération d'avril ont montré que dans 16 pour cent des sites évalués, les femmes déplacées ne se sentent pas en sécurité dans le lieu de déplacement. Les violences physiques (67%), ont été les principales raisons évoquées. D'autres raisons comme, l'état de l'abris situé dans un terrain vague qui est vecteur permanent d'insécurité, le fait d'être chef de ménage et sans abri généralement, et la présence de chasseurs patrouilleurs, ont été également soulignées comme entre autres raisons. Lors de cette évaluation, ces problèmes d'insécurité des femmes ont été identifiés majoritairement au niveau des lieux de déplacement situés dans les cercles de Mopti (43%), Niono (38%), Bandiagara (10%), San (5%) et Gao (5%).

En ce qui concerne les problèmes liés à la documentation des personnes déplacées, l'analyse montre qu'au niveau de 46 pour cent de sites évalués, la majorité des personnes sont dépourvues de document administratif d'identification.

Les résultats de l'opération ont montré que 33 pour cent (dont 43 sites sur 129) des lieux de déplacement évalués n'ont reçu aucune assistance durant ces derniers mois. Les sites situés principalement dans les cercles de Niono (10 sites), Mopti (8 sites) et Bankass (6 sites) sont les plus concernés par cette absence totale d'assistances des personnes déplacées dans le besoin.

En ce qui concerne la perception sur l'intention de retour des personnes déplacées, les résultats ont montré que dans 52 pour cent des lieux de déplacement, les PDI ont l'intention de retourner vers leurs zones d'origines. Cependant, dans 47 pour cent des lieux de déplacement, les personnes déplacées ont une intention de s'intégrer dans leur localité de déplacement.



ANNEXE

Annexe I : Situation des PDIs par régions, cercles et communes à la date du 30 avril 2021

Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
BAMAKO	1047	1280	1051	2331	1042	745	1787	66	51	117	2388	1847	4235
COMMUNE 1	183	307	215	522	191	177	368	6	7	13	504	399	903
COMMUNE 2	38	26	19	45	41	16	57	3	2	5	70	37	107
COMMUNE 3	2	3	2	5	2	2	4	0	0	0	5	4	9
COMMUNE 4	41	31	17	48	19	16	35	3	2	5	53	35	88
COMMUNE 5	102	189	177	366	101	92	193	18	12	30	308	281	589
COMMUNE 6	681	724	621	1345	688	442	1130	36	28	64	1448	1091	2539
GAO	16914	29761	24571	54332	17978	12042	30020	1041	762	1803	48780	37375	86155
ANSONGO	1752	3235	2747	5982	2551	1987	4538	196	143	339	5982	4877	10859
ANSONGO	465	935	855	1790	496	311	807	26	22	48	1457	1188	2645
BOURRA	28	55	47	102	49	33	82	2	2	4	106	82	188
OUATTAGOUNA	56	101	96	197	79	55	134	3	2	5	183	153	336
TALATAYE	171	365	247	612	352	252	604	15	13	28	732	512	1244
TESSIT	399	706	587	1293	641	528	1169	55	39	94	1402	1154	2556
TIN HAMA	633	1073	915	1988	934	808	1742	95	65	160	2102	1788	3890
BOUREM	4050	3833	3259	7092	4574	2205	6779	50	43	93	8457	5507	13964
BAMBA	607	1021	854	1875	709	539	1248	19	14	33	1749	1407	3156
BOUREM	1645	1046	1003	2049	1936	855	2791	14	11	25	2996	1869	4865



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
TABOYE	974	755	528	1283	988	312	1300	6	12	18	1749	852	2601
TEMERA	824	1011	874	1885	941	499	1440	11	6	17	1963	1379	3342
GAO	11112	22693	18565	41258	10853	7850	18703	795	576	1371	34341	26991	61332
ANCHAWADI	1563	3262	2866	6128	1631	988	2619	122	88	210	5015	3942	8957
COMMUNE DE GAO	3858	8556	7451	16007	2502	1189	3691	111	86	197	11169	8726	19895
GABERO	618	1221	779	2000	940	813	1753	12	7	19	2173	1599	3772
GOUNZOUREYE	597	1566	1084	2650	629	421	1050	28	31	59	2223	1536	3759
N'TILLIT	4169	7558	5982	13540	4663	4057	8720	488	339	827	12709	10378	23087
TILEMSI	307	530	403	933	488	382	870	34	25	59	1052	810	1862
KAYES	498	869	786	1655	612	361	973	29	19	48	1510	1166	2676
KITA	390	622	554	1176	498	256	754	11	8	19	1131	818	1949
BOUDOFO	17	36	25	61	18	17	35	1	3	4	55	45	100
GUEMOUKOURABA	21	23	15	38	17	16	33	2	2	4	42	33	75
TAMBAGA	8	15	13	28	15	9	24	0	0	0	30	22	52
SOURANSAN- TOMOTO	344	548	501	1049	448	214	662	8	3	11	1004	718	1722
NIORO	23	32	27	59	24	24	48	2	2	4	58	53	111
NIORO	21	31	22	53	22	21	43	2	1	3	55	44	99
TROUNGOUNBE	2	1	5	6	2	3	5	0	1	1	3	9	12
KENIEBA	29	101	96	197	33	31	64	5	2	7	139	129	268
KENIEBA	29	101	96	197	33	31	64	5	2	7	139	129	268
DIEMA	20	66	55	121	15	15	30	5	3	8	86	73	159



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
DIEMA	20	66	55	121	15	15	30	5	3	8	86	73	159
YELIMANE	10	15	14	29	12	15	27	4	1	5	31	30	61
GUIDIME	10	15	14	29	12	15	27	4	1	5	31	30	61
BAFOULABE	4	4	5	9	4	7	11	0	1	1	8	13	21
OUALIA	4	4	5	9	4	7	11	0	1	1	8	13	21
KAYES	22	29	35	64	26	13	39	2	2	4	57	50	107
KAYES	22	29	35	64	26	13	39	2	2	4	57	50	107
KIDAL	632	932	894	1826	875	780	1655	113	99	212	1920	1773	3693
ABEIBARA	12	20	14	34	15	14	29	2	1	3	37	29	66
ABEIBARA	12	20	14	34	15	14	29	2	1	3	37	29	66
KIDAL	39	48	45	93	41	35	76	5	4	9	94	84	178
KIDAL	39	48	45	93	41	35	76	5	4	9	94	84	178
TESSALIT	581	864	835	1699	819	731	1550	106	94	200	1789	1660	3449
TESSALIT	35	48	43	91	38	36	74	5	3	8	91	82	173
ADJELHOC	546	816	792	1608	781	695	1476	101	91	192	1698	1578	3276
KOULIKORO	628	1127	766	1893	743	502	1245	55	37	92	1925	1305	3230
KATI	319	738	464	1202	411	306	717	44	29	73	1193	799	1992
COMMUNE DE KATI	42	49	36	85	51	26	77	3	1	4	103	63	166
BAGUINEDA	6	17	13	30	8	8	16	1	1	2	26	22	48
KALABANCORO	109	207	152	359	104	105	209	16	11	27	327	268	595
MORIBABOUGOU	12	13	12	25	12	7	19	1	1	2	26	20	46
MOUNTOUGOULA	118	309	215	524	172	129	301	14	9	23	495	353	848



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
OUELLESBOUGOU	17	119	11	130	43	11	54	6	4	10	168	26	194
SANGAREBOUGOU	15	24	25	49	21	20	41	3	2	5	48	47	95
DIOILA	292	364	281	645	312	178	490	8	6	14	684	465	1149
GUEGNEKA	156	161	108	269	159	101	260	6	4	10	326	213	539
ZAN COULIBALY	136	203	173	376	153	77	230	2	2	4	358	252	610
KOULIKORO	17	25	21	46	20	18	38	3	2	5	48	41	89
KOULIKORO	17	25	21	46	20	18	38	3	2	5	48	41	89
MENAKA	3459	6565	5658	12223	4220	3144	7364	208	121	329	10993	8923	19916
MENAKA	2726	5036	4217	9253	3124	2106	5230	111	51	162	8271	6374	14645
MENAKA	2726	5036	4217	9253	3124	2106	5230	111	51	162	8271	6374	14645
ANDERAMBOUKANE	577	1217	1159	2376	911	879	1790	86	61	147	2214	2099	4313
ANDERAMBOUKANE	577	1217	1159	2376	911	879	1790	86	61	147	2214	2099	4313
INEKAR	156	312	282	594	185	159	344	11	9	20	508	450	958
INEKAR	156	312	282	594	185	159	344	11	9	20	508	450	958
MOPTI	27157	52151	47663	99814	29096	22984	52080	2120	1520	3640	83367	72167	155534
BANDIAGARA	4777	8684	8458	17142	5189	4057	9246	345	229	574	14218	12744	26962
BANDIAGARA	987	1680	1609	3289	996	655	1651	89	61	150	2765	2325	5090
BARA SARA	176	362	254	616	124	125	249	2	9	11	488	388	876
TIMNIRI	234	494	448	942	151	85	236	0	1	1	645	534	1179
DOUCOUMBO	1042	1841	1921	3762	1189	936	2125	121	59	180	3151	2916	6067
DOUROU	52	75	93	168	58	27	85	1	3	4	134	123	257
SANGHA	654	952	963	1915	753	588	1341	66	45	111	1771	1596	3367



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
PIGNA BANA	138	180	213	393	186	92	278	11	5	16	377	310	687
BORKO	124	175	149	324	156	126	282	7	3	10	338	278	616
KENDIE	270	737	776	1513	303	293	596	17	8	25	1057	1077	2134
DOGANIBERE	101	161	124	285	105	102	207	2	7	9	268	233	501
MUETOUMOU	761	1490	1500	2990	882	785	1667	19	10	29	2391	2295	4686
ONDOUGOU	121	268	143	411	142	116	258	5	9	14	415	268	683
SEGUE-IRE	117	269	265	534	144	127	271	5	9	14	418	401	819
BANKASS	5839	12048	12323	24371	6817	5445	12262	420	351	771	19285	18119	37404
BANKASS	1846	4037	3940	7977	1903	1748	3651	146	129	275	6086	5817	11903
BAYE	205	359	231	590	249	238	487	34	23	57	642	492	1134
DIALASSAGOU	534	1187	919	2106	752	561	1313	24	19	43	1963	1499	3462
DIMBAL HABBE	65	107	96	203	86	82	168	12	8	20	205	186	391
KANI BONZON	278	494	449	943	338	275	613	19	13	32	851	737	1588
KOULOGON HABBE	297	755	817	1572	387	348	735	7	9	16	1149	1174	2323
LESSAGOU HABBE	208	464	487	951	279	197	476	7	6	13	750	690	1440
OUENKORO	234	414	472	886	374	357	731	51	34	85	839	863	1702
SEGUE	1154	2356	2765	5121	1259	812	2071	72	66	138	3687	3643	7330
SOKOURA	40	83	106	189	80	76	156	11	7	18	174	189	363
SOUBALA	242	553	579	1132	299	239	538	11	8	19	863	826	1689
TORI	736	1239	1462	2701	811	512	1323	26	29	55	2076	2003	4079
DJENNE	2517	3698	3195	6893	2564	1965	4529	190	144	334	6452	5304	11756



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
DANDOUGOU FAKALA	238	464	218	682	288	275	563	39	26	65	791	519	1310
DJENNE	398	479	554	1033	303	205	508	19	13	32	801	772	1573
FAKALA	962	1185	1173	2358	875	819	1694	84	56	140	2144	2048	4192
FEMAYE	141	106	288	394	96	83	179	2	9	11	204	380	584
MADIAMA	36	43	32	75	31	30	61	4	3	7	78	65	143
NEMA-BADEYA-KAFO	109	140	184	324	137	131	268	19	12	31	296	327	623
OURO ALI	221	438	287	725	285	126	411	11	8	19	734	421	1155
PONDORI	233	605	211	816	389	163	552	9	13	22	1003	387	1390
DERRARY	179	238	248	486	160	133	293	3	4	7	401	385	786
DOUENTZA	1775	6092	2800	8892	1985	1366	3351	199	122	321	8276	4288	12564
DALLAH	61	101	73	174	73	70	143	10	7	17	184	150	334
DIANVELY	125	190	127	317	134	128	262	18	12	30	342	267	609
DOUENTZA	1197	5186	1960	7146	1324	739	2063	111	63	174	6621	2762	9383
HAIRE	188	243	234	477	202	192	394	27	18	45	472	444	916
HOMBORI	2	2	0	2	1	1	2	0	0	0	3	1	4
MONDORO	7	3	4	7	3	3	6	0	0	0	6	7	13
GANDAMIA	136	212	274	486	206	197	403	28	19	47	446	490	936
DEBERE	49	114	96	210	31	30	61	4	3	7	149	129	278
TEDIE	10	41	32	73	11	6	17	1	0	1	53	38	91
KORO	4037	7855	7951	15806	4653	4019	8672	405	272	677	12913	12242	25155
BARAPIRELI	171	89	262	351	49	114	163	16	11	27	154	387	541



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
BONDO	218	218	448	666	282	269	551	38	26	64	538	743	1281
DIANKABOU	353	828	986	1814	767	732	1499	105	70	175	1700	1788	3488
DINANGOUROU	50	79	41	120	51	49	100	7	5	12	137	95	232
DIOUNGANI	402	323	436	759	321	307	628	44	29	73	688	772	1460
DOUGOUTENE I	492	1242	1149	2391	650	694	1344	41	24	65	1933	1867	3800
DOUGOUTENE II	693	1588	1245	2833	697	498	1195	48	33	81	2333	1776	4109
KOPORO PEN	344	776	690	1466	338	251	589	9	7	16	1123	948	2071
KOPOROKENDIE NA	248	689	525	1214	265	75	340	17	6	23	971	606	1577
KORO	781	1687	1648	3335	871	685	1556	31	29	60	2589	2362	4951
MADOUGOU	186	161	393	554	234	223	457	32	21	53	427	637	1064
PEL MAOUDE	81	156	110	266	112	107	219	15	10	25	283	227	510
YORO	2	3	1	4	2	2	4	0	0	0	5	3	8
YOUNDIOU	16	16	17	33	14	13	27	2	1	3	32	31	63
MOPTI	5794	9712	9013	18725	5601	4370	9971	433	304	737	15746	13687	29433
COMMUNE DE MOPTI	1978	3109	2677	5786	2137	1812	3949	202	139	341	5448	4628	10076
SOCOURA	3269	5692	5268	10960	2946	2122	5068	194	129	323	8832	7519	16351
KONNA	143	197	213	410	154	139	293	1	11	12	352	363	715
KOUNARI	56	49	83	132	61	61	122	11	7	18	121	151	272
FATOMA	191	307	457	764	222	164	386	19	12	31	548	633	1181
SIO	157	358	315	673	81	72	153	6	6	12	445	393	838
TENENKOU	1409	1287	1391	2678	1149	1006	2155	103	78	181	2539	2475	5014



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
DIAFARABE	739	795	808	1603	678	648	1326	93	62	155	1566	1518	3084
DIAKA	29	23	33	56	23	22	45	3	2	5	49	57	106
KARERI	511	321	390	711	324	231	555	6	5	11	651	626	1277
TOGUERE-COUMBE	53	87	81	168	54	46	100	0	9	9	141	136	277
DIONDIORI	77	61	79	140	70	59	129	1	0	1	132	138	270
YOUWAROU	1009	2775	2532	5307	1138	756	1894	25	20	45	3938	3308	7246
BIMBERE TAMA	234	752	661	1413	314	189	503	7	9	16	1073	859	1932
YOUWAROU	140	570	519	1089	209	146	355	13	10	23	792	675	1467
FARIMAKE	635	1453	1352	2805	615	421	1036	5	1	6	2073	1774	3847
SEGOU	6470	12463	9586	22049	8247	3582	11829	365	232	597	21075	13400	34475
MACINA	124	326	251	577	140	63	203	11	5	16	477	319	796
BOKY WERE	3	8	9	17	4	2	6	1	0	1	13	11	24
KOKRY	8	33	32	65	9	4	13	1	1	2	43	37	80
KOLONGO	15	32	22	54	21	13	34	2	1	3	55	36	91
MACINA	91	236	177	413	99	38	137	7	3	10	342	218	560
MONIPEBOUGOU	5	12	8	20	5	4	9	0	0	0	17	12	29
SOULEYE	2	5	3	8	2	2	4	0	0	0	7	5	12
NIONO	4438	8751	6858	15609	5829	2252	8081	214	138	352	14794	9248	24042
DIABALY	896	1866	1452	3318	1311	665	1976	69	47	116	3246	2164	5410
DOGOFRY	622	1875	1569	3444	1251	511	1762	16	15	31	3142	2095	5237
KALA SIGUIDA	420	530	418	948	432	141	573	12	8	20	974	567	1541
MARIKO	217	484	361	845	269	122	391	11	4	15	764	487	1251



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
NAMPALARI	123	202	195	397	165	52	217	7	3	10	374	250	624
NIONO	320	672	470	1142	411	102	513	11	9	20	1094	581	1675
POGO	495	822	737	1559	512	123	635	12	6	18	1346	866	2212
SIRIBALA	768	800	548	1348	811	222	1033	17	9	26	1628	779	2407
SIRIFILA BOUNDY	150	422	290	712	162	76	238	7	3	10	591	369	960
SOKOLO	103	260	189	449	112	59	171	3	2	5	375	250	625
TORIDAGAKO	250	573	439	1012	311	150	461	43	29	72	927	618	1545
YEREDON SANIONA	74	245	190	435	82	29	111	6	3	9	333	222	555
SAN	488	1022	714	1736	546	357	903	41	10	51	1609	1081	2690
SAN	476	1002	704	1706	533	345	878	40	9	49	1575	1058	2633
FIO	1	2	1	3	1	1	2	0	0	0	3	2	5
OUOLON	1	1	0	1	1	1	2	0	0	0	2	1	3
TENE	10	17	9	26	11	10	21	1	1	2	29	20	49
SEGOU	846	1363	1072	2435	1054	506	1560	61	50	111	2478	1628	4106
COMMUNE DE SEGOU	261	455	312	767	299	120	419	13	14	27	767	446	1213
PELENGANA	230	351	266	617	262	171	433	13	8	21	626	445	1071
SEBOUGOU	82	132	151	283	96	39	135	9	6	15	237	196	433
SAKOIBA	92	123	89	212	137	54	191	11	14	25	271	157	428
MARKALA	15	23	17	40	20	12	32	1	0	1	44	29	73
KOUMADOUGOU	128	213	189	402	192	83	275	9	4	13	414	276	690
SANSANDING	29	54	37	91	36	21	57	2	3	5	92	61	153



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
SIBILA	9	12	11	23	12	6	18	3	1	4	27	18	45
TOMINIAN	448	826	570	1396	501	289	790	26	23	49	1353	882	2235
COMMUNE DE TOMINIAN	109	154	113	267	126	69	195	11	12	23	291	194	485
TIMISSA	140	376	262	638	158	96	254	5	1	6	539	359	898
LANFIALA	113	136	92	228	122	79	201	4	4	8	262	175	437
FANGASSO	79	149	97	246	86	39	125	6	5	11	241	141	382
KOULA	7	11	6	17	9	6	15	0	1	1	20	13	33
BARAOUELI	11	11	6	17	13	10	23	2	1	3	26	17	43
COMMUNE DE BARAOULI	11	11	6	17	13	10	23	2	1	3	26	17	43
BLA	115	164	115	279	164	105	269	10	5	15	338	225	563
COMMUNE DE BLA	41	59	46	105	62	33	95	2	3	5	123	82	205
FALO	6	8	5	13	8	6	14	1	0	1	17	11	28
YANGASSO	46	59	36	95	72	53	125	4	1	5	135	90	225
TOUNA	22	38	28	66	22	13	35	3	1	4	63	42	105
SIKASSO	829	1634	1252	2886	1748	1145	2893	28	26	54	3410	2423	5833
BOUGOUNI	92	101	88	189	267	235	502	9	5	14	377	328	705
BOUGOUNI	92	101	88	189	267	235	502	9	5	14	377	328	705
SIKASSO	254	456	400	856	678	368	1046	7	8	15	1141	776	1917
SIKASSO	185	291	293	584	513	219	732	5	3	8	809	515	1324
KIGNAN	18	57	34	91	61	65	126	0	1	1	118	100	218
KOUROUMA	12	21	9	30	13	12	25	0	1	1	34	22	56



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
NIENA	39	87	64	151	91	72	163	2	3	5	180	139	319
YOROSSO	81	69	81	150	121	66	187	2	3	5	192	150	342
KOURY	81	69	81	150	121	66	187	2	3	5	192	150	342
KADIOLO	140	358	245	603	271	187	458	5	3	8	634	435	1069
DIOUMATENE	17	31	17	48	19	13	32	2	1	3	52	31	83
MISSANI	19	32	27	59	25	24	49	1	0	1	58	51	109
ZEGOUA	104	295	201	496	227	150	377	2	2	4	524	353	877
KOUTIALA	218	621	412	1033	312	209	521	4	6	10	937	627	1564
KOUTIALA	218	621	412	1033	312	209	521	4	6	10	937	627	1564
KOLON DIEBA	41	27	24	51	94	74	168	1	1	2	122	99	221
KOLON DIEBA	41	27	24	51	94	74	168	1	1	2	122	99	221
YANFOLILA	3	2	2	4	5	6	11	0	0	0	7	8	15
YANFOLILA	3	2	2	4	5	6	11	0	0	0	7	8	15
TOMBOUCTOU	10070	18569	16591	35160	11984	8602	20586	449	324	773	31002	25517	56519
DIRE	2052	4431	3636	8067	2749	1768	4517	65	68	133	7245	5472	12717
BOUREM SIDI AMAR	132	138	77	215	111	89	200	2	3	5	251	169	420
HAIBONGO	318	1660	1196	2856	872	522	1394	7	3	10	2539	1721	4260
KIRCHAMBA	162	271	272	543	214	188	402	11	16	27	496	476	972
SAREYAMOU	270	659	559	1218	294	201	495	7	5	12	960	765	1725
TIENKOUR	254	451	302	753	282	121	403	4	2	6	737	425	1162
DANGHA	321	411	400	811	240	206	446	2	2	4	653	608	1261
GARBAKOIRA	101	111	108	219	110	92	202	2	3	5	223	203	426



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
TINGREGUEF	148	259	313	572	183	109	292	11	13	24	453	435	888
TINDIRMA	110	191	135	326	136	83	219	9	6	15	336	224	560
DIRE	79	53	39	92	82	22	104	4	1	5	139	62	201
KONDI	80	111	129	240	110	76	186	3	11	14	224	216	440
BINGHA	77	116	106	222	115	59	174	3	3	6	234	168	402
GOUNDAM	2549	4673	3704	8377	3043	2223	5266	121	73	194	7837	6000	13837
DOUKOURIA	103	143	154	297	122	102	224	6	5	11	271	261	532
ALZOUNOUB	422	741	779	1520	538	459	997	12	3	15	1291	1241	2532
GOUNDAM	1251	2538	1836	4374	1262	877	2139	95	59	154	3895	2772	6667
TONKA	447	859	732	1591	542	286	828	6	3	9	1407	1021	2428
DOUEKIRE	326	392	203	595	579	499	1078	2	3	5	973	705	1678
GOURMA-RHAROUS	1763	3270	2979	6249	1929	1337	3266	74	43	117	5273	4359	9632
HAMZAKOMA	201	397	289	686	256	209	465	12	12	24	665	510	1175
HARIBOMO	240	298	170	468	311	162	473	12	2	14	621	334	955
GOSSI	753	1483	1569	3052	785	632	1417	36	13	49	2304	2214	4518
SERERE	230	470	470	940	229	203	432	5	3	8	704	676	1380
RHAROUS	339	622	481	1103	348	131	479	9	13	22	979	625	1604
NIAFUNKE	1456	2710	2799	5509	1714	1260	2974	37	24	61	4461	4083	8544
DIANKE	14	29	22	51	18	12	30	1	2	3	48	36	84
SOUMPI	406	764	717	1481	488	311	799	19	11	30	1271	1039	2310
LERE	954	1758	1946	3704	1154	855	2009	7	4	11	2919	2805	5724
SOBOUNDOU	82	159	114	273	54	82	136	10	7	17	223	203	426



Régions-Cercles -Communes	Enfant (< 18 ans)				Adulte (18 - 59 ans)			Personne âgée (> 59 ans)			Total Femme	Total Homme	Total Individus
	Ménages	F	M	Total Enfant	F	M	Total Adulte	F	M	Total Personne âgée			
TOMBOUCTOU	2250	3485	3473	6958	2549	2014	4563	152	116	268	6186	5603	11789
ALAFIA	269	552	621	1173	272	166	438	5	9	14	829	796	1625
BOUREM INALY	387	557	598	1155	417	328	745	13	22	35	987	948	1935
COMMUNE DE TOMBOUCTOU	739	954	852	1806	709	692	1401	101	62	163	1764	1606	3370
DAR SALAM	132	94	84	178	157	85	242	0	0	0	251	169	420
LAFIA	367	646	697	1343	411	322	733	12	10	22	1069	1029	2098
BER	356	682	621	1303	583	421	1004	21	13	34	1286	1055	2341
TOTAL	67704	125351	108818	234169	76545	53887	130432	4474	3191	7665	206370	165896	372266



Annexe II : Méthodologie

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDIs afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en trois étapes :
 1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
 2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
 3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.
- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation** : Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données** : Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

Documents des réfugiés :

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.



e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

a-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

Procédures d'enregistrement :



Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- Formation: Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- Collecte des données : Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- Saisie des données : Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.



Direction Nationale du Développement Social – DNDS

www.dnds.ml